



Conseil Municipal Ville de Marquillies

Mairie de Marquillies

Réunion ordinaire du 30 octobre 2023

Sont présents :

M. Dominique DHENNIN	Maire
M. Léonard KOUEKAM <i>séance</i>	Adjoint à la commission « Finances » – <i>Secrétaire de</i>
Mme Viviane DELEVALLEE	Adjointe à la commission « Social et CCAS »
Mme Blandine MORTREUX	Adjointe à la commission « Culture-animation »
M. Pierre PAPEGHIN	Adjoint à la commission « Travaux »
Mme Hélène LARADZ	Conseillère déléguée au cadre de vie
M. Didier DAMIDE	Conseiller municipal
M. Jacques RIBAILLE	Conseiller municipal
Mme Anne-Katy ROLAND	Conseillère municipale
M. Loïc TRIDON	Conseiller municipal
Mme Vanessa LESAFFRE	Conseillère municipale

Absents excusés :

Mme Marine LEPAGE	Conseillère municipale
Mme Céline LEJOSNE	Conseillère déléguée à la jeunesse
Mme Elise VANDAMME	Conseillère municipale déléguée à l'environnement
M. Charles VITTU	Conseiller municipal
M. Éric BOCQUET	Conseiller municipal
Mme Patricia ROGIEZ LAVIGNE	Conseillère déléguée à la qualité de vie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023
2. Point sur les décisions prises dans le cadre des délégations du Maire
3. Délibération sur le fond de concours de la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal
4. Examen du report progressif de l'âge des avantages attribués aux aînés
5. Adoption du plan comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
6. Questions diverses

À 19 heures 04 Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations :

- Monsieur Éric BOCQUET donne pouvoir à Madame Blandine MORTREUX;
- Madame Patricia LAVIGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique DHENIN ;
- Monsieur Charles VITTU donne pouvoir à Monsieur Léonard KOUEKAM ;
- Madame Elise VANDAMME donne pouvoir à Madame Hélène LARADZ ;
- Madame Céline LEJOSNE donne pouvoir à Madame Viviane DELEVALLEE.

Madame Marine LEPAGE était dans l'impossibilité de faire parvenir sa procuration faute d'imprimante fonctionnelle.

Monsieur KOUEKAM est désigné Secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, **Monsieur Damide** indique avoir une déclaration.

Monsieur le Maire lui laisse la parole.

« On ne cache pas notre plaisir, et l'honneur que l'on a, de nous retrouver réunis pour cette séance de conseil municipal.

Voilà près de cinq mois que nous n'avons pas eu cette occasion de débattre, de décider et de voter.

Une nouvelle fois, vous êtes en faute ! En faute pour avoir bafoué l'article 1 du règlement intérieur, mais également les dispositions du code général des collectivités territoriales qui, par son article L 21-21-7 précise qu'un conseil municipal doit avoir lieu au moins une fois par trimestre.

D'autre part, certaines commissions n'ont pas lieu ou plus lieu : je pense à la commission jeunesse, à la commission finance ou encore cadre de vie et environnement. D'autres ne respectent pas les délais de convocation.

Qu'avez-vous à nous répondre à cela ?

Ces états de fait sont la conséquence de votre management défaillant et de votre autorité, mise en cause, par votre propre majorité dont la solidarité s'effrite.

Vous usez et abusez d'un article 49-3 local, je dis bien local, pour éviter le débat et faire passer quelques décisions sans échange.

Comment et pourquoi, un des vôtres, absent ce soir, représentant l'État, peut ne pas réagir à vos méthodes consistant à dévoyer la loi, en ne convoquant pas le conseil et ses commissions ? Mais également le CCAS.

Monsieur le maire, si la tâche est trop lourde, si la tâche est trop difficile, laissez la place !

D'autres sauront assurer cette mission, en remettant les vraies préoccupations des citoyens Marquillois au centre des enjeux futurs.

Pas grand nombre autour de cette table ce soir ! Peut-être les vacances.

En tous cas je vais demander, en tant que responsable de groupe, à trois membres élus de mon groupe de bien vouloir quitter cette séance de conseils.

Ainsi, cela vous permettra d'les premières minutes qui vont suivre d'avoir le temps nécessaire pour convaincre vos élus d'assister à la prochaine réunion.

Je vous remercie. »

Mesdames ROLAND et LESAFFRE ainsi que Monsieur RIBAILLE quittent la table du conseil à 19h08.

Monsieur le Maire constate alors que le quorum de neuf conseillers n'est plus atteint. Aussi, il est dans l'obligation de lever la séance.

Monsieur le Maire remercie ses Conseillers et clôt le Conseil Municipal à 19h09, indiquant qu'une nouvelle convocation sera émise.